



Gouvernance du Programme junior Politique de gestion

La politique de gestion du programme junior représente les principes et règles générales de gouvernance que le *Conseil d'administration du club de curling Laval-sur-le-Lac (CCLL)* a voté par résolution le 15 février 2016, selon les pouvoirs qui lui sont conférés, afin de se doter d'une gestion claire entourant son programme junior et sa gestion.

La politique de gestion du programme junior a pour but :

- De définir la constitution du programme junior.
- Définir les **rôles mandats et responsabilités** des intervenants dans le programme junior.
- D'encadrer la **responsabilité financière** du CCLL et du programme junior entourant ses volets compétitifs, récréatifs et mini-pierres afin d'éviter que le budget du CCLL ait à défrayer tous les coûts reliés à la participation de tournois, de qualifications ou autres.
- Définir les **règles régissant les activités de financement**, le partage et la gestion des soldes à court, moyen et long terme.

1. La composante du programme junior.

- Le programme junior s'adresse aux jeunes de 6 à 21 ans déterminé au 30 Juin précédent l'inscription de la saison selon les règlements de Curling Québec en 2016.
- Le programme junior se subdivise en 4 catégories soit : mini pierre (de moins de 12 ans), cadet (de moins de 15 ans), juvénile (de moins de 18 ans) et junior (de moins de 21 ans).
- Le programme junior se compose de trois groupements essentiels au profit du développement des jeunes et future athlètes : Les mini-pierres/récréatifs, les équipes constituées avec entraîneur distinct et le club.
- Le comité directeur du Programme junior du CCLL est formé de :
 - Entraîneur responsable de la catégorie mini-pierres/récréatifs.
 - Entraîneur de chaque équipe constituée – volet compétitif ou non.
 - Directeur du programme junior et aussi membre du CA du CCLL.
 - Le centre de curling.

2. Définir les rôles/ mandats/ responsabilités des intervenants dans le programme junior.

- Directeur du programme junior
 - Est membre du CA du CCLL.
 - Représentant régional de ce sport de glace auprès de Sport-Laval (Laval étant une région de Sport Québec)
 - Responsable du bon fonctionnement des activités de curling dans la catégorie junior du centre.
 - Établir une saine gestion du programme et de son financement.
 - Assurer que chaque entraîneur ait consenti à l'enquête policière.
 - Autoriser les réclamations de dépenses des entraîneurs suite à des différentes participations - activités extérieurs.
 - Maintenir la comptabilité détaillée par équipe et catégorie selon le cadre financier défini dans cette politique.
 - Promouvoir auprès des membres du CCLL les activités/événements de financement au profit du programme junior.
 - Établir un calendrier de saison, afin d'attribuer des temps de glace par équipe.
 - En concert avec le CCLL, obtenir des temps de glace adéquat aux développements des jeunes et athlètes.
 - Chapeauter le moyen de financement Fundschrift.

- Entraîneur distinct à une équipe
 - L'entraîneur joue un rôle capital dans le développement de l'athlète. Il est celui qui aide l'athlète à progresser tout au long de son cheminement.
 - Obtenir les certifications nécessaires au niveau de compétition visé.
 - Établir les objectifs individuels des athlètes et de l'équipe.
 - Responsable des communications et relation entraîneur/parents/athlètes.
 - Établir sa planification de compétition et ses besoins financiers approximatifs pour la saison (budget).
 - Responsable du financement de son équipe; initie des levées de fonds ou activités de financement afin de soutenir son équipe dans son développement en conformité avec les règles régissant les activités de financement, au point 4.
 - Pouvoir discrétionnaire et de gérance sur l'utilisation des fonds de son équipe.
 - Doit se conformer à la politique en matière d'éthique et de transparence, au point 4.
 - Se rapporte au directeur et soumet ses réclamations de dépenses à celui-ci pour approbation de paiement.

- Entraîneur responsable catégorie mini-pierres/récréatifs
 - Représente tous les entraîneurs de cette catégorie aux réunions du programme.
 - Organise les sessions de formation en vertu du nombre de jeune au programme.
 - Définit le programme de formation.
 - Assure une couverture adéquate de formateur avec le nombre de jeune.
 - Offre les ressources nécessaires au besoin de la formation.

3. Cadre financier

Par convention terminologique on fera référence soit **au budget du CCLL** ou au **budget du programme junior** lesquels budgets sont de toute façon inclusifs au bilan/budget globale du CCLL.

Soutien financier du budget du CCLL au programme junior

- Remette au budget du programme junior la totalité des cotisations payées par les membres du programme junior moins les taxes de vente, frais de la carte avantage et de Curling Québec (CQ).
- Remette au budget programme junior la récupération des taxes de vente (TPS, TVH et TVQ) sur dépenses au maximum des taxes sur cotisations perçues.
- Remette au budget programme junior les profits d'activités et de tournoi hôte touchant les juniors. Ex : tournoi U21, Inter-jeux, Laval en Blanc ou autre.
- Remette au budget programme junior tous autres revenus divers reliés aux juniors ex : commandite destinée aux juniors, bourse en provenance de d'autres organismes assujettis aux jeunes ex : Sport Laval, Mérite sportif municipal et autres soutiens aux activités des jeunes.
- Défrays les coûts exigés pour l'inscription des équipes (une masculine et une féminine) et autres coûts mandataires indirect de Sport Laval pour la participation aux jeux du Québec.
- Défrays les coûts de formation et développement d'entraîneur impliqué avec les juniors.
- Le CCLL s'attend de voir que sa politique de « *Reconnaissance de nos joueurs d'élite* » soit respectée comme suit :

Championnat canadien :

La bourse est assumée par le club.

Pour l'instant Curling Canada assume les frais suivants:

- Championnat canadien élites et junior - 100% pour le transport et 67% pour l'hébergement.

- Championnat canadien U18 - 100% pour le transport et 0% pour l'hébergement.

- Championnat Canadien maître – 0% pour transport et hébergement.

- Les frais pour les jeux du Canada sont assumés à 100% par l'organisme responsable des jeux.

- **Championnat canadien série élites et junior.** 150\$ par joueur et 400\$ additionnel si l'équipe est composée de 4 joueurs de Laval-sur-le-Lac pour un maximum de 1000\$.
- **Championnat canadien série U18 :** 200\$ par joueur et 400\$ additionnel si l'équipe est composée de 4 joueurs de Laval-sur-le-Lac pour un maximum de 1200\$.
- **Jeux du Canada - Aucun montant**
- **Série-Club – aucun montant.**

Gouvernance du Programme junior - Politique de gestion

Adopté à Laval le 15 février 2016.

Revue et amender le 20 février 2017

Révision adoptée à l'unanimité par le CA le 16 décembre 2019.

N.B : **Limite d'une bourse annuelle par joueur et équipe**

- Défrays les coûts reliés aux épinglettes du club et autre items diverses exigés pour échange protocolaire au Championnat Canadien Junior M&M, Jeux du Canada et U-18.
- En cas de non solvabilité du budget central du programme junior, le budget du CCLL cautionnera le déficit.

Le budget du programme junior est subdivisé en catégories: Budget d'équipe, budget Mini-pierres/ Récréatifs et budget central programme junior.

Budget d'équipe (par équipe)

- Source de revenu :
 - Récupération des taxes de vente (TPS, TVH et TVQ) sur dépenses à la hauteur des intrants (revenus\produits) taxable reliés aux juniors.
 - Cotisations payées par les membres du programme junior de l'équipe qui est définie *compétitive** moins les frais de la carte avantage, Curling Québec.
 - Levée de fonds, profit d'activités (ex : tournoi, Laval en blanc etc.) au partage, au point 4.
 - Commandites.
- L'équipe assume tous les frais de leurs tournois à l'exception des montants sanctionnée dans ce document par le budget du club ou budget central du programme junior.

N.B. : Une équipe est dite compétitive si elle est inscrite auprès de CQ dans une catégorie reconnue – cadet, juvénile, junior – et participe à deux tournois reconnu du circuit.

Budget mini-pierres et récréatifs

- Source de revenu :
 - Un montant de 300.00\$ du budget central sera alloué aux mini-pierres et récréatifs par saison avec plafonnement de solde reporté de 600\$. Surplus transférer au budget central du programme.
 - Récupération des taxes de vente (TPS, TVH et TVQ) sur dépenses à la hauteur des intrants (revenus\produits) taxable reliés aux juniors.
 - levée de fonds, profit d'activités (ex : tournoi, Laval en blanc etc.) au partage, au point 4.
- Dépenses diverses : Glisseur, claque, Hack, grignotines ou autres, etc. interclub – tournoi local.

Budget central du programme junior

- **Source de revenu :**
 - Cotisations payées par les membres du programme junior mini-pierres et récréatifs moins les frais de la carte avantage, Curling Québec.
 - Récupération des taxes de vente (TPS, TVH et TVQ) sur dépenses à la hauteur des intrants (revenus\produits) taxable reliés aux juniors.
 - Levée de fonds
 - Autre source de produit non attribuable aux autres catégories. Ex : Commandite au club, bar, financement à l'intérieur du CCLL.
 - Surplus\solde antérieure des budgets d'équipes dissoutes ou devenues inexistantes.

- **Dépenses \bourses**

- Le CCLL s'attend de voir que sa politique de « *Reconnaissance de nos joueurs d'élite* » soit respectée.

Championnat provincial :

Bourse assumé par le programme junior.

- **Avec tournoi de qualification et le lieu du championnat est à l'extérieur de la région (ARCM).**
- 100\$ par joueur et 200\$ additionnel si l'équipe est composée de 4 joueurs de Laval-sur-le-Lac pour un maximum de 600\$.
- **Sans tournoi de qualification et le lieu du championnat est à l'extérieur de la région (ARCM) ou avec tournoi de qualification et le lieu du championnat est à l'intérieur de la région (ARCM).**
- 50\$ par joueur et 100\$ additionnel si l'équipe est composée de 4 joueurs de Laval-sur-le-Lac pour un maximum de 300\$.
- **Sans tournoi de qualification et le lieu du championnat est à l'intérieur de la région (ARCM).**
- 25\$ par joueur et 50\$ additionnel si l'équipe est composée de 4 joueurs de Laval-sur-le-Lac pour un maximum de 150\$.
- **Série Club – Aucun montant**

N.B : Limite d'une bourse annuelle par joueur et équipe

Une équipe et les membres sont éligibles qu'à une bourse de championnat provincial par saison/ année. Une équipe formée de 2 joueurs ou moins qui auraient qualifiée à un championnat provincial dans une autre catégorie (Juvénile vs Junior) demeure éligible à une bourse d'équipe de 200\$ assumée par le programme junior toutefois les individus sont éligible une seule fois à la bourse de 100\$.

- Apporte l'aide financière – budget de départ au soutien de la constitution d'une nouvelle équipe (cadet, juvénile et junior) qui à leur première année n'auront pas eu le temps d'amasser des fonds nécessaires pour la compétition. Les frais d'inscription aux deux premiers tournois, et frais raisonnables de transport, hébergement et nourriture de l'entraîneur pourront être réclamés au budget central pour un maximum de 500\$ dans la saison ou par exercice financier.
- Autres dépenses diverses : avance d'inventaire sur carte fundscript, promotion du programme, document de formation, articles de curling etc.

4. Règles régissant les activités de financement

Levée de fond et gestion de la trésorerie.

- Toutes les levées de fond doivent être sanctionnées par le CCLL et recevoir l'approbation du directeur du programme junior et ce sans exception.
- Par souci de transparence, de conformité et de contrôle toutes les sources de revenus et argent recueillis des activités de levée de fond, à l'exception de commandite privée donnée directement à l'équipe, doivent être déclarés et comptabilisés dans le bilan financier du CCLL. Le CCLL fera la comptabilité sommaire et l'administration du programme junior.
- La comptabilité des livres auxiliaires du programme junior sera assumée par le directeur du programme junior.
- Le directeur des finances du CA du CCLL et le directeur du programme junior feront un rapprochement de leurs livres respectifs deux fois par année soit au milieu de l'exercice financier – fin janvier et avant la déposition du bilan à l'assemblée générale annuelle.

Politique de partage des profits/fonds recueillis des activités de financement ou d'évènements.

- Partage des levées de fonds et autres activités de financement entre les équipes.
 - Par souci d'équité envers toutes les équipes du programme junior, la contribution et sollicitation des membres aux évènements et activités de financement au programme junior va directement au programme – budget central.
 - L'esprit sportif et d'appartenance au programme suggère qu'une équipe qui initie une activité de levée de fonds ou la gérance d'un évènement sportif offre ou implique les autres équipes (entraîneurs, joueurs et parents) à s'y joindre.
 - A titre d'incitatif, l'équipe instigatrice d'une 'activité de levée de fonds ou évènement sportif aura droit à 10% du profit net engendré par l'activité de financement ou 150\$ maximum avant partage à condition que l'équipe instigatrice offre la possibilité à toutes les équipes d'y participer.
 - Dans un évènement de vente chaque équipe récolte l'effort de leurs ventes fait à l'extérieur du club.

- Le profit des ventes faites à l'intérieur du CCLL va au programme junior – le central. Les profits découlant d'évènement commun (collecte/emballage etc.) ou sportif (Laval en blanc, tournoi hôte, mini-jeux etc.) sont répartis entre les équipes et le central en proportion du nombre d'entraîneurs, joueurs, parents et autres membres impliqués et de leurs efforts respectifs (temps alloué à l'activité).
- Gestion des soldes d'équipe
 - L'esprit d'un financement d'équipe est a priori l'effort des jeunes et autres à collecter des fonds pour leur permettre de soutenir financièrement leur entraîneur et les coûts associés à l'équipe pour les inscriptions de participation et autres besoins de développements. Par définition les fonds n'appartiennent pas aux joueurs individuels mais à l'équipe.
 - Une équipe n'est pas autorisée à terminer l'exercice financier avec un solde déficitaire. La fin de l'exercice financier étant le 30 avril, le solde déficitaire doit être remboursé au plus tard 3 jours ouvrables suivant le 30 avril.
 - L'équipe est dite dissoute si elle n'est pas reconstituée avec au moins 2 joueurs actifs de l'année précédente.
 - Le solde d'une équipe dissoute demeurera au programme junior du CCLL et retournera au central.
- Gestion de partage du surplus du central aux équipes.
 - Le solde maximum du budget central du programme à la fin de l'exercice financier du 30 avril de chaque année est établie en fonction du nombre d'équipe dans le programme – compétition ou non. L'excédent sera alloué à part égale aux équipes constituées durant l'exercice avant le 1 décembre.
 - 1 équipe – solde maximum 3000\$.
 - 2 équipes et plus – solde maximum 4500\$
- Disparition du programme junior.
 - Dans l'éventualité qu'il y a aucune équipe catégorie compétitive et qu'il y a seulement la catégorie mini-pierres/récréatifs le solde maximum sera établie à 1500\$ et l'excédent sera transféré au livre du CCLL.
 - Dans l'éventualité qu'il y a aucun programme, soit aucun jeune inscrit, les soldes seront transférés au livre du CCLL.
- Renaissance du programme junior.
 - Le club s'engage à remettre dans le budget du programme junior un montant de 1000\$ pour soutenir sa renaissance selon cette politique.

Adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la réunion du CA tenue le 15 février 2016, à Laval.